



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*06

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC 3033919 AA 003
PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 01/10/2019

Cachet de la mairie et signature du Maire

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial



1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : _____

Commune :

Département : _____

Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale : CC Causes Aigoual Cevennes Terres Soli

N° SIRET :

20003460100019

Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur

Nom : VIDAL

Prénom : Thomas

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit : L'ESPEROU

Localité : VALLERAUGUE

Code postal : 30570 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0467827379

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Madame

Monsieur

Personne morale

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone : _____

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante :

c-c @ cac-ts.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie : Observatoire du mont Aigoual

Lieu-dit : Le mont Aigoual Localité : VALLERAUGUE

Code postal : 3 0 5 7 0 BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 112206

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) :
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) :
 - Profondeur (pour les affouillements) :
 - Hauteur (pour les exhaussements) :
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : NAVETH Prénom : VINCENT

Numéro : 13 Voie : RUE DU SOUBEYRAN

Lieu-dit : _____ Localité : MENDE

Code postal : 48000 BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 033833

Conseil Régional de : OCCITANIE

Téléphone : 0466492883 ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : _____ navetharchitectes@free.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

NAVETH Architectes
13, Rue du Soubeyran
48000 MENDE
Tél. 04 66 49 28 83
Mail : navetharchitectes@free.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet est centré sur la création d'une exposition sur le climat, et sur la création de liaisons intérieures entre les différentes entités du site.

Parallèlement, une part des travaux est prévue pour améliorer les étanchéités à l'eau et à l'air, et mettre aux normes de sécurité incendie, d'électricité et d'accessibilité PMR.

L'entrée de l'exposition sud-est est maintenue, une extension est créée pour agrandir l'accueil boutique et donner une présence à cette entrée pour les visiteurs arrivant de l'ouest.

Elle permet aussi d'habiller et d'homogénéiser les extensions qui se sont succédé dans le temps (écuries, garages, ...).

Une autre extension est créée sur la rampe d'accès au 1er étage pour intégrer les locaux techniques et la nouvelle chaufferie bois. Les entrées des locaux et les grilles de ventilation sont masquées par des ensembles persiennés en acier corten.

A l'intérieur, à l'arrière du bâtiment, en RDC, une zone est décaissée pour intégrer des sanitaires et des réserves.

Cette extension est enterrée et recouverte d'une toiture végétalisée formant une terrasse.

Parallèlement à l'organisation des nouveaux espaces de distribution, nous proposons de supprimer les édicules qui se trouvent au niveau du parc à instruments (salle de tests et sortie esc salle annexe) pour redonner à la silhouette toute son évidence et la force de l'épaulement auquel s'adosse l'Observatoire.

La salle de tests est installée au R+2 prenant la lumière en façade sud, avec les autres bureaux demandés pour Météofrance.

Enfin, une circulation enterrée est créée dans la plateforme du parc à instruments pour relier la salle annexe et l'observatoire au restaurant. Elle est recouverte d'une toiture végétalisée. Un puits de lumière crée une émergence ponctuelle.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : expo+meteo>36 Kw<250Kw Gite +rest.<36Kw

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 129 Après réalisation du projet : 129

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : _____

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À L'Esperou

Le : 31/01/2019

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 368
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2960

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1228
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 631

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1230
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1089

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1305
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 154

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1306
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2190

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1307
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 330

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1308
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2994

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1309
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 169

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1310
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 265

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1311
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 47

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1312
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 134

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1313
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 110

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1314
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 702

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1316
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 53

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1317
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 418

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1318
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 860

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1319
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 276

Préfixe : 000 Section : A Numéro : 1325
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 75

Préfixe : Section : E Numéro : 104
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1304

Préfixe : Section : E Numéro : 106
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 95823 ... +Parcelle. 104=1623m²

Surficie totale du terrain (en m²) : 112 206



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA 30 33919 AA003
 Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :361.m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?.....

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux :

au titre de la piscine :

au titre des emplacements de stationnement :

au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 31/01/2019

Nom et Signature du déclarant

Thomas Vidal



Formulaire relatif aux demandes d'autorisation spéciale de travaux dans un cœur de parc national

(en application des dispositions des articles L. 331-4 (I), L. 331-15-2,
ou L. 331-14 (I), et de l'article R. 331-19 (I, III et IV) du code de l'environnement)

Ce formulaire est applicable aux travaux identifiés dans la notice d'information

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice d'information

1. Identité et coordonnées du demandeur

1.1 Identité

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation.

- Vous êtes un particulier :

Mademoiselle

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Si vous intervenez pour le compte d'une autre personne, préciser :

- Vous êtes une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

Communauté des communes
Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Siret

Catégorie juridique

Représentant de la personne morale :

Mademoiselle

Madame

Monsieur

Nom

VIDAL

Prénom

THOMAS

Qualité

Président de la Communauté des Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Si vous intervenez pour le compte d'une autre personne, préciser :

1.2 Coordonnées

Adresse

Numéro

Nom de la voie

Lieu dit

L'Esperou

Localité

Valleraugue

Code postal

30570

B.P.

Cedex

Téléphone

04 67 82 73 79

Adresse
électronique

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse ci-dessus. J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

2. Le site d'implantation du projet

Les informations et plans que vous fournissez doivent permettre à l'établissement public du parc national de localiser précisément le (ou les) site(s) concerné(s) par votre projet.

2.1 Site terrestre

Votre projet est situé dans un espace **terrestre** classé en cœur de parc national.

Références cadastrales : section et numéro (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer l'ensemble des numéros):

Section A Parcelle 368/1228/1230/1305/1306/1307/1308/1309/1310/1311/1312/1313/1314/1316/1317/1318/1319/1325 commune de Valleraugue
Section E Parcelle 105/105/106 commune de Bassurels

Adresse

Numéro Nom de la voie

Lieu dit Localité

Code postal B.P. Cedex

Superficie du site (m2)

2.2 Site maritime

Votre projet est situé dans un espace **maritime** classé en cœur de parc national.

Le projet est soumis par ailleurs à une autorisation d'urbanisme ?

Oui Non Je ne sais pas

Si c'est le cas, veuillez préciser :

- la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme :

- les coordonnées du service instructeur :

3. Le projet

3.1 Nature des travaux, constructions ou installations projetés (cocher la case correspondante) :

Modification d'une structure existante

Préciser :

Nouvelle structure

Préciser :

Autre

Préciser :

3.2 Objet des travaux, constructions ou installations projetés (description du projet) :

Le projet est centré sur la création d'une exposition sur le climat, et sur la création de liaisons intérieures entre les différentes entités du site. Parallèlement, une part des travaux est prévue pour améliorer les étanchéités à l'eau et à l'air, et mettre aux normes de sécurité incendie, d'électricité et d'accessibilité PMR.

L'entrée de l'exposition sud-est est maintenue, une extension est créée pour agrandir l'accueil boutique et donner une présence à cette entrée pour les visiteurs arrivant de l'ouest.
Elle permet aussi d'habiller et d'homogénéiser les extensions qui se sont succédé dans le temps (écuries, garages, ...).

Une autre extension est créée sous la rampe d'accès au 1er étage pour intégrer les locaux techniques et la nouvelle chaufferie bois. Le mur de pierre est remonté à l'identique. Les entrées des locaux et les grilles de ventilation sont masquées par des ensembles persiennés en acier corten.

A l'intérieur, à l'arrière du bâtiment, en RDC, une zone est décaissée pour intégrer des sanitaires et des réserves.

Cette extension est enterrée et recouverte d'une toiture végétalisée.

Parallèlement à l'organisation des nouveaux espaces de distribution, nous proposons de supprimer les édicules qui se trouvent au niveau du parc à instruments (salle de tests et sortie esc salle annexe) pour redonner à la silhouette toute son évidence et la force de l'épaulement auquel s'adosse l'Observatoire. La salle de tests est installée au R+2 prenant la lumière en façade sud, avec les autres bureaux demandés pour Météofrance.

Enfin, une circulation enterrée est créée dans la plateforme du parc à instruments pour relier la salle annexe et l'observatoire au restaurant. Elle est recouverte d'une toiture végétalisée. Un puits de lumière crée une émergence ponctuelle.

4. Période prévue pour la réalisation du projet

Indiquer la date prévue de début et de fin des travaux :

Début des travaux Avril 2019 - Fin des travaux Juin 2021

Indiquer, s'il y en a, la ou les périodes d'interruption des travaux :

5. Engagement et signature

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Fait à L'Espérau

le, 31/01/2019

Signature




Bordereau des pièces à joindre à une demande d'autorisation spéciale de travaux dans un cœur de parc national

Ministère chargé
de la protection
de la nature

Cocher les cases correspondant aux pièces devant être jointes à la demande

Les pièces demandées, jointes à la demande d'autorisation, ont pour objet de permettre au conseil scientifique de l'établissement public du parc national de donner un avis en toute connaissance de cause.

Les pièces ne sont pas requises :

- lorsqu'elles sont par ailleurs sollicitées au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000 prévue au 8° du I de l'article R. 414-19 du code de l'environnement ;
- lorsqu'elles ne sont pas ci-après sélectionnées compte tenu des caractéristiques des travaux projetés.

A compléter par le directeur de l'établissement public du parc national

	Pièce à fournir			
	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
1° Au titre des plans :				
a) Un plan de situation permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune (carte au 1 / 25 000 ou, à défaut, au 1 / 50 000) ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
b) Un plan de masse des travaux, constructions ou installation à édifier ou à modifier côté dans les 3 dimensions ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
c) Un plan en coupe précisant l'implantation des travaux, constructions ou installation par rapport au profil du terrain ; lorsque les travaux ont pour effet de modifier le profil du terrain, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
d) Un plan des façades et des toitures ; lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
e) Un plan des abords du projet, précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau jusqu'à une distance de 100 mètres, à une échelle comprise entre 1 / 2 000 et 1 / 5 000 ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
2° Au titre des documents graphiques :				
a) Une représentation de l'aspect extérieur des travaux, constructions ou installation faisant apparaître les modifications projetées et si le projet a pour effet de modifier celui-ci ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
b) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet des travaux, constructions ou installations par rapport aux paysages et le cas échéant aux constructions avoisinantes, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
c) Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur du site, et le cas échéant de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
3° Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation et le plan de masse ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
4° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
5° L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
6° L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
7° Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
8° Les matériaux et les couleurs des travaux, constructions ou installations et les modalités d'exécution des travaux ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
9° Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
10° Les modalités d'accès au chantier depuis les limites du cœur du parc national, pour l'approvisionnement des matériels et matériaux et l'accès des personnes, assorties, le cas échéant, d'une demande d'autorisation spéciale de circulation motorisée ou de survol motorisé lorsque celle-ci est prévue par le décret de création du parc national ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
11° Les moyens mis en œuvre pour la gestion des déchets issus des travaux ;	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
12° La présentation des conditions de fonctionnement de l'ouvrage réalisé.	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation spéciale de travaux en cœur de parc national

articles L. 331-4 (I) et R. 331-19 (I, III et IV) du code de l'environnement
ou articles L. 331-14 (I) et R. 331-19 (I, III et IV)
ou articles L. 331-15-2 et R. 331-19 (I, III et IV)

Ministère chargé
de la protection
de la nature

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation spéciale de travaux en cœur de parc national, pour des travaux non soumis à autorisation d'urbanisme.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS, à compter du dépôt d'un **dossier complet** lorsque les travaux, constructions ou installation projetés **figurent sur la liste** dressée par le décret de création du parc national mentionnée à l'article R. 331-18 du code de l'environnement. Le délai d'instruction est de **CINQ MOIS, à compter** du dépôt d'un **dossier complet** lorsque les travaux, constructions ou installation projetés **ne figurent pas sur cette liste**.

Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, ceci vaut décision implicite de rejet.

Attention : la décision administrative individuelle expresse n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de sa publicité dans le recueil des administratifs de l'établissement public du parc national, sa légalité peut être contestée par un tiers ;
- dans le délai de deux mois après la date de l'autorisation, l'autorité compétente peut la retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

(à remplir par l'établissement public du parc national)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation spéciale n°

déposé au siège de l'établissement public du parc national le :

demande considérée comme complète le :



fera l'objet d'une décision implicite de refus à défaut de réponse de l'administration trois mois, ou le cas échéant cinq mois, après le dépôt d'un dossier complet.

Cachet de l'établissement public du parc national :

Délais et voies de recours : pour le pétitionnaire, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La décision est délivrée sous réserve du droit des tiers :

- la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des publications, papier ou électronique, au recueil des administratifs de l'établissement public du parc national ;
- la décision vérifie la conformité du projet aux règles spéciales de protection du cœur du parc national. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils même si l'autorisation spéciale de travaux respecte les règles spéciales de protection du cœur du parc national.

